

Règlement 2026

Concours photo Fête de la nature

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise un concours photographique dans le cadre de la Fête de la Nature 2026. Les photos constitueront une exposition qui sera proposée dans les communes de la CCVH, jusqu'en mai 2027.

LE CONCOURS, THEMES ET PERIMETRE

Le concours proposera 2 thèmes :

- **Paysages** des communes de la Vallée de l'Hérault

Les photos proposées pour ce thème devront présenter un paysage faisant partie de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

- **Biodiversité** des communes de la Vallée de l'Hérault

Les photos proposées pour ce thème devront présenter un ou plusieurs représentants de la biodiversité au sein de la Vallée de l'Hérault.



Que ce soit pour la biodiversité ou pour le paysage, nous vous invitons à plonger dans un thème transversal

« Aux heures sombres : du crépuscule à l'aube, vies discrètes et lumières naturelles »

QUI PEUT PARTICIPER ? COMMENT ?

Le concours est ouvert à tous les photographes, professionnels ou amateurs. Il est également ouvert aux participants mineurs, sous réserve d'une autorisation écrite et signée du responsable légal à joindre par mail lors de l'envoi des photos. La participation est gratuite et implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation face aux résultats.

Durée et déroulement du concours

La phase d'envoi des photos se déroulera du **2 février 2026** au **29 mars 2026 inclus**. Elle sera suivie d'une phase de délibération par réunion du jury (semaine 16 ou 17). L'ensemble des participants sera informé des résultats et les photos sélectionnées seront mises à l'honneur lors d'une exposition à l'occasion de la fête de la nature, qui se tiendra du **20 mai 2026 au 25 mai 2026**.

L'exposition sera également présentée dans d'autres communes volontaires de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et ce jusqu'en mai 2027.

Modalités de participation

Chaque participant du concours peut présenter jusqu'à 2 photos pour chacun des 2 thèmes (soit 4 photos maximum, si le participant souhaite concourir sur les 2 thèmes du concours).

Les photos devront être envoyées par mail ou wetransfer à l'adresse suivante : biodiversite@cc-vallee-herault.fr au plus tard le dimanche 29 mars 2026 inclus.

N'oubliez pas de mentionner en objet du mail : « Candidature au concours photo »

Lors de l'envoi de la (des) photo(s), chaque photographe devra indiquer :

-  **Nom**
-  **Prénom**
-  **Commune de résidence**
-  **N° de téléphone**

Pour chacune des photos, il devra être fait mention :

-  **de la date de la prise de vue**
-  **de la commune de la prise de vue (voir carte des communes éligibles)**
-  **de la catégorie de concours (Paysages ou biodiversité)**
-  **du lien avec le thème transversal « Aux heures sombres : du crépuscule à l'aube, vies discrètes et lumières naturelles » (en quelques mots !)**

Pour les participants mineurs, il devra être joint une copie de l'autorisation écrite du responsable légal.



Les photos sélectionnées, après les délibérations du jury, seront imprimées et encadrées au **format 30x45 cm**. A ce titre, elles devront donc respecter ce format et posséder une **résolution suffisante** pour être imprimée à cette taille, sans perte de qualité (*les photos prises avec un smartphone sont donc fortement déconseillées*).

Les photos devront être envoyées en format JPEG ou PNG

Les photos ne respectant pas le format ni la résolution requise ne seront pas prises en compte.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et, par conséquent, être les titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. **Ils consentent, à ce titre, à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.** Celle-ci pourront être retouchées si nécessaire pour les besoins de communication.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies, anonymisées. Il sera composé de 12 membres.

- 1 membre du club photo de Gignac
- 1 membre de Iso-photo de Vendémian
- 1 membre du club photo de Vendémian
- 1 membre du club photo de Montarnaud
- 1 membre du club photo de La Boissière

- 1 élu à l'environnement
- 1 élu à la GEMAPI
- 1 élu jeunesse et sport

- 1 agent du service « communication »
- 2 agents « SIMBIO »
- 1 agent « Grand Site de France »

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seule la personne

chargée de réceptionner les œuvres par mail pourra connaître les noms des auteurs des clichés.

Les photographies seront jugées selon trois critères :

• **Pertinence du sujet** • **Originalité** • **Technique et intérêt artistique**

8 photos par thème seront sélectionnées par le jury, soit 16 photos au total.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne fera l'objet d'aucune justification.

Les photos présentées aux concours précédents ne seront pas prises en compte.

PRIX ET RECOMPENSES

-  Lot pour le premier gagnant des 2 thèmes : Promenade guidée à la découverte des oiseaux, un livre « guide ornitho », 2 bons d'une heure de canoës, une bouteille de vin
-  Lot pour le deuxième gagnant des 2 thèmes : 2 bons de 2 h pour un atelier modelage à Argileum et une bouteille de vin
-  Lot pour le troisième gagnant des 2 thèmes : 2 entrées pour le musée d'Argileum, et une bouteille de vin
-  Lots pour tous les gagnants :

Les auteurs des photos sélectionnées verront leur photo imprimée, encadrée et exposée. Ils pourront repartir avec leur photo sous cadre, à l'issue de l'exposition, soit fin mai 2027.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », les informations nominatives recueillies auprès des participants sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.